

RÈGLEMENT

(version 5, août 2019)

1. Organisateur

L'organisateur des Courses du Mont-Terrible est le Club d'Athlétisme de Fontenais (CA Fontenais).

2. Responsabilité

La participation aux Courses du Mont-Terrible se fait à ses propres risques et sous sa propre responsabilité.

L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident ou de vol. Chaque concurrent-e doit être en possession d'une assurance-accidents individuelle couvrant d'éventuels frais de recherche et d'évacuation. L'organisation ne prend pas en charge les frais de sauvetage et d'évacuation pour raison médicale.

3. Inscriptions

Une limite générale de 1100 participants est fixée pour les courses suivantes: Trail de Pietchiesson, La Terrible, La Brère, La Fontenelle (sauf catégorie Nordic Walking) et La Tchouatte. Le processus d'inscription en ligne prend fin avec l'atteinte de ce quota, au plus tard toutefois à la date limite d'inscription indiquée sur le site de la manifestation www.mont-terrible.ch. Pour ces cinq courses, les inscriptions sur place ne seront possibles que dans la mesure où la limite susmentionnée n'est pas atteinte. Il est par conséquent vivement recommandé de s'inscrire en ligne. A noter que les finances d'inscription augmenteront par paliers successifs entre l'ouverture et la fermeture des inscriptions en ligne. Une majoration sera en outre perçue pour les éventuelles inscriptions sur place.

Les inscriptions pour le Trail de Calabri et l'Ultra Trail du Mont-Terrible (UTMT) se font exclusivement en ligne. Une limite de 400 participants est fixée pour le Trail de Calabri (englobe également les coureurs de l'UTMT). Le processus d'inscription en ligne prend fin avec l'atteinte de ce quota, au plus tard toutefois à la date limite d'inscription indiquée sur le site de la manifestation www.mont-terrible.ch.

En ce qui concerne la catégorie Nordic Walking et les Mini-Terribles (courses de l'après-midi destinées aux enfants), l'inscription est possible aussi bien en ligne que sur place (sans majoration).

4. Challenge 89,4

Le Challenge 89,4 est un challenge par équipe qui suppose la participation de cinq personnes, chacune effectuant un parcours différent parmi les cinq suivants: 36 km, 23,5 km, 15,2 km, 9,1 km et 5,6 km). Le temps cumulé de chacun des coéquipiers est pris en considération dans le classement. Pour que l'équipe soit classée, chaque coéquipier doit obligatoirement franchir la ligne d'arrivée. A noter que les concurrents du Challenge 89,4 sont également classés individuellement, dans leur catégorie respective. Les équipes peuvent être exclusivement féminines/masculines ou mixtes. Aucun classement différencié n'est toutefois établi. La procédure d'inscription en ligne est expliquée en détail sur notre site Internet (onglet [Courses --> Challenge 89,4](#)).

5. Chronométrage

Le chronométrage des différentes courses est confié à MSO Sàrl, à Delémont (www.mso-chrono.ch).

6. Prix souvenir, prix finisher et récompenses

Un prix souvenir est remis à chaque participant-e.

Les coureurs qui terminent l'UTMT et ceux qui terminent le Trail de Calabri reçoivent un prix finisher (pas de cumul des prix finisher UTMT + Calabri pour les concurrents de l'UTMT).

Les trois premiers de chaque catégorie reçoivent un prix spécial. Les participants de l'UTMT sont classés exclusivement sur cette épreuve, sur la base du cumul de leur temps au Trail de Calabri et au Trail de Pietchiesson. Ils ne figurent donc pas dans les classements respectifs de ces deux courses. Pour la catégorie Nordic Walking, les trois prix sont attribués par tirage au sort. Les prix sont à retirer sur place lors de la proclamation des résultats, faute de quoi ils sont acquis par l'organisateur.

7. Remboursement

Aucun remboursement de la finance d'inscription n'est prévu en cas de non-participation ou de renonciation sauf si le/la participant-e a souscrit une assurance annulation au moment de l'inscription en ligne sur la plateforme MSO. Les conditions générales d'assurance définies par MSO s'appliquent.

8. Ravitaillements / gobelets / assistance personnelle

Aucun gobelet ne sera distribué aux ravitaillements, hormis pour les coureurs de La Tchouatte (5,6 km). Les coureurs ont donc l'obligation de se munir d'un gobelet personnel.

Nombre de ravitaillements sur les différents parcours:

Trail de Calabri (70,8 km): course en semi-autonomie; 4 ravitaillements sur le parcours (km 16, 33, 50, 62), 1 à l'arrivée

Trail de Pietchiesson (36 km): course en semi-autonomie; 3 ravitaillements sur le parcours (km 9, 18, 31), 1 à l'arrivée

La Terrible (23,5 km): course en semi-autonomie; 2 ravitaillements sur le parcours (km 9, 18), 1 à l'arrivée

La Brère (15,2 km): 1 point d'eau (km 2,5), 2 ravitaillements sur le parcours (km 6, 10), 1 à l'arrivée

La Fontenelle (9,1 km): 1 point d'eau (km 2,5), 1 ravitaillement sur le parcours (km 5), 1 à l'arrivée

La Tchouatte (5,6 km): 1 point d'eau (km 2,5), 1 ravitaillement à l'arrivée

Les coureurs trouveront aux différents ravitaillements les produits suivants: eau, boisson énergétique, bouillon, coca, thé, fruits secs, bananes, oranges, saucisson, biscuits salés, barres de céréales, fromage, pain

Les coureurs ne pourront remplir leurs gourdes qu'avec de l'eau.

L'assistance personnelle est autorisée uniquement aux ravitaillements officiels.

9. Matériel obligatoire et bâtons

Les participants ont l'obligation de se munir du matériel ci-dessous. Des contrôles pourront être effectués avant le départ et sur le parcours. En cas de non-respect des directives, le coureur fautif/la coureuse fautive sera pénalisé-e de 15 minutes.

Trail de Calabri (70,8 km): téléphone portable en état de marche et allumé, réserve d'eau d'au minimum 1 litre, lampe frontale, réserve alimentaire, veste imperméable, pantalon/collant de course (association collant court/cuissard+chaussettes couvrant entièrement les mollets autorisée), couverture de survie et gobelet personnel

Trail de Pietchiesson (36 km): téléphone portable en état de marche et allumé, réserve d'eau et gobelet personnel

La Terrible (23,5 km): gobelet personnel

La Brère (15,2 km): gobelet personnel

La Fontenelle (9,1 km): gobelet personnel

Les bâtons sont autorisés sur toutes les courses pour autant qu'ils soient portés sur l'intégralité du parcours.

10. Heures de départ du Trail de Calabri

Les coureurs du Trail de Calabri choisissent leur heure de départ (7h00 ou 8h00) en fonction de leur niveau estimé.

Les coureurs qui pensent mettre **plus** de 11 heures doivent prendre le départ à 7h00 afin de pouvoir respecter les barrières horaires (v. point 10 ci-après).

Les coureurs qui pensent mettre **moins** de 11 heures doivent prendre le départ à 8h00 afin de ne pas arriver trop tôt au premier poste de ravitaillement.

Attention: aucun coureur ne pourra quitter le ravitaillement de Bressaucourt (16 km) avant 9h15.

11. Barrières horaires

Trail de Calabri

La participation au Trail de Calabri suppose une très bonne condition physique et le respect d'un **temps de course limité à 14 heures (pour un départ à 7h00)**. Les barrières horaires (= heures limites) ci-dessous ont été calculées pour permettre aux coureurs d'atteindre l'arrivée dans le temps maximum imposé:

Col de Montvoie (20 km, +1056 m): 11h00

St-Ursanne (2^e ravitaillement, 33 km, +1674 m): 13h15

Cabane des Ordon (3^e ravitaillement, 50 km, +2874 m): 16h45

Cabane de Courgenay (4^e ravitaillement, 62 km, +3344 m): 19h15

Les heures limites ci-dessus s'appliquent à tous les coureurs, quelle que soit l'heure de départ choisie! Aucun coureur ne pourra quitter les postes de contrôle au-delà de ces barrières horaires.

Trail de Pietchiesson

La participation au Trail de Pietchiesson suppose une bonne condition physique et le respect d'un **temps de course limité à 6h30**. Une barrière horaire fixée à 3h30 de course est par ailleurs imposée à mi-parcours, au niveau du 2^e ravitaillement (heure limite pour quitter le ravitaillement: 11h30).

Les limites ci-dessus ont été calculées en tenant compte de la difficulté respective des épreuves, notamment du dénivelé déjà parcouru. Pour être autorisés à poursuivre, les concurrents doivent **repartir des ravitaillements concernés avant l'heure limite fixée**. Les concurrents mis hors course pourront terminer l'épreuve, sous leur propre responsabilité, après s'être vu retirer leur dossard. L'organisateur se réserve le droit de modifier les barrières horaires pour quelque raison que ce soit, même à la dernière minute.

12. Abandon et rapatriement

Sauf blessure, un coureur ne doit pas abandonner ailleurs qu'à un poste de ravitaillement, ceci afin de pouvoir organiser son rapatriement. Tout abandon devra être signalé sans tarder au PC course par téléphone ou au commissaire de course le plus proche en donnant son numéro de dossard.

13. Dossards

Le dossard doit être porté sur la poitrine ou le ventre et doit être visible dans son intégralité tout au long de la course. Il doit donc toujours être positionné au-dessus de tout vêtement et ne peut en aucun cas être fixé sur le sac ou une jambe. Le nom et le logo des partenaires ne doivent être ni modifiés ni cachés.

14. Modifications de parcours ou des barrières horaires

L'organisateur se réserve le droit de modifier les parcours pour quelque raison que ce soit (en particulier coupes de bois) de même que les barrières horaires. Le cas échéant, il s'engage à informer dûment les coureurs en temps utile.

15. Droit d'image

Chaque concurrent-e renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve à laquelle il/elle prend part, comme à tout recours à l'encontre de l'organisateur pour l'utilisation de toute image ou photo concernant la manifestation dans le cadre de la promotion de celle-ci.

16. Respect de l'environnement

Le comité d'organisation demande aux participants de respecter le milieu au sein duquel ils évoluent, de ne rien jeter sur le parcours et de se débarrasser de leurs déchets aux postes de ravitaillement, dans les poubelles prévues à cet effet.

17. Sécurité

Les participants de La Fontenelle, de La Brère, de La Terrible, du Trail de Pietchiesson et du Trail de Calabri doivent traverser une route principale à plusieurs endroits. Pour des raisons de sécurité, ils sont priés de se conformer aux indications des commissaires mis en place à ces différents endroits.

18. Litige

Tout litige est tranché par un jury d'appel présidé par le président du comité d'organisation de la manifestation. La décision prise n'est sujette à aucune contestation ou recours.

La participation aux Courses du Mont-Terrible entraîne l'acceptation sans réserve du présent règlement.

Fontenais, août 2019

Le comité d'organisation des Courses du Mont-Terrible